



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 17 JUIN 2024
À 19H30 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
 - 3.1 Adoption d'un procès-verbal
 - 3.2 Dépôt d'une carte du parc industriel
 - 3.3 Adoption du premier projet de règlement 2024-524 – modification au règlement de zonage 2016-341
 - 3.4 Vente du lot 6 620 778 à Bois Ouvré de Beauceville (1992) inc.
 - 3.5 Autorisation de lancer un appel d'offres – Maison Félix-Georges-Fortier
- 4. TRAVAUX PUBLICS**
 - 4.1 Contrat de services pour la préparation des plans et devis de la route Fraser
 - 4.2 Réfection de trottoirs – boulevard Renault
 - 4.3 Directive de changement 1 – travaux de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue
 - 4.4 Directive de changement 3 – travaux de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue
- 5. URBANISME**
 - 5.1 Contrat d'étude de terrains vacants – Cobaric
 - 5.2 Contrat d'étude de développement de plusieurs secteurs
 - 5.3 Autorisation temporaire de stationnement – 9^e Avenue
- 6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 6.1 Entente type de coopération intermunicipale
- 7. SPORTS ET LOISIRS**
 - 7.1 Rapport sur l'entente avec Saint-Simon-les-Mines
 - 7.2 Octroi d'un contrat pour la construction de deux aires de repos au plateau sportif
- 8. TRÉSORERIE**
 - 8.1 Recouvrement des créances de la Ville
 - 8.2 Annulation de soldes résiduaire – Règlements 2022-467 et 2023-492
 - 8.3 ~~Annulation d'un solde résiduaire – Règlement 2023-492 -~~
ANNULÉE
 - 8.4 Emprunts temporaires – Fonds d'administration budgétaire
- 9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 9.1 Transaction et quittance – dossier 1287537-03B-2207
 - 9.2 Offre de services – Techni Consultants – services professionnels pour des aménagements résilients
 - 9.3 ~~Acquisition du 662, 9^e Avenue –~~ **REPORTÉE**
- 10. VARIA**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.





2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-06-8208

IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

R-2024-06-8209

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 3 juin 2024 soit adopté tel que rédigé.

3.2 DÉPÔT D'UNE CARTE DU PARC INDUSTRIEL

Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil une carte sommaire des propriétés de la Ville dans le parc industriel, datée du 12 juin 2024 et signée par Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim et elle-même.

Cette carte demeure à l'usage exclusif du conseil et de la Ville et demeurera confidentielle.

3.3 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2024-524 – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2016-341

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement 2016-341 afin d'ajouter des usages relatifs aux animaux domestiques dans la classe d'usage *Services* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter l'usage *Habitation bifamiliale isolée* dans les zones 213-H et 228-H ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du présent projet de règlement avant les présentes et renoncent à sa lecture ;

R-2024-06-8210

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE le premier projet du règlement numéro 2024-524 modifiant le règlement de zonage 2016-341 soit adopté ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, afin de fixer la date de consultation publique à venir pour ce règlement.

3.4 VENTE DU LOT 6 620 778 À BOIS OUVRÉ DE BEAUCEVILLE (1992) INC.

Vincent Roy déclare être en conflit d'intérêts pour cette résolution et quitte la salle du conseil pour cette résolution.

CONSIDÉRANT l'option que possédait Bois Ouvré de Beauceville (1992) inc. sur le terrain étant le dernier terrain avant les emprises de rues (et emprises projetées) au coin de la 181^e Rue et du rang Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT l'offre acceptée du conseil en vertu de la résolution R-2023-11-7964, conditionnelle à la non levée de l'option de Bois Ouvré de Beauceville (1992) inc. sur ce terrain ;

CONSIDÉRANT QUE Bois Ouvré de Beauceville (1992) inc. a fait connaître son intention de respecter son option et d'acquérir le lot 6 620 778 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de vente reçu de Me André Poirier, notaire ;

R-2024-06-8211

IL est proposé par Patrick Mathieu et appuyé par David Veilleux et approuvé par les autres membres du conseil siégeant à l'exception de Kevin Pomerleau qui s'oppose et vote contre cette résolution, de même que Vincent Roy qui n'a





pas voté ou participé aux délibérations, étant à l'extérieur de la salle durant les délibérations et le vote – et donc résolu à la majorité :

QUE la Ville accepte de vendre le lot 6 620 778 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, ayant une superficie de 26 668,2 mètres carrés, au prix de 157 878,58 \$, plus les taxes applicables, en faveur de Bois Ouvré de Beauceville (1992) Inc., tel que décrit au projet d'acte de vente préparé par Me André Poirier, notaire ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière le cas échéant, afin de signer ce contrat et autres documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Vincent Roy revient dans la salle du conseil après l'adoption de cette résolution.

3.5 AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES – MAISON FÉLIX-GEORGES-FORTIER

CONSIDÉRANT QUE les travaux préparatoires du projet de la Maison Félix-Georges-Fortier avancent bien ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'immunisation du bâtiment seront lancés par la Ville, au nom de la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres devra être publié pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT que la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville devra obtenir les confirmations de financement, acquérir la propriété de l'immeuble et signer une entente notariée avec la Ville établissant les modalités de cette relation contractuelle avant tout octroi de contrat ;

R-2024-06-8212

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte qu'un appel d'offres soit lancé sur le site du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) quant à ce projet ;

QUE l'appel d'offre devra être conditionnel à l'obtention des confirmations de financement, l'acquisition de la propriété de l'immeuble par la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville et la signature d'une entente notariée entre la Ville et la Corporation du Quartier de la Débâcle de Beauceville établissant les modalités de cette relation contractuelle avant tout octroi de contrat ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, ou Mélissa Rodrigue, assistante-greffière, afin de déposer cet appel d'offres sur le site du SEAO.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 CONTRAT DE SERVICES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DE LA ROUTE FRASER

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite faire les études et préparation nécessaires à la réfection de la route Fraser, entre le boulevard Renault et la 25^e Avenue pour des travaux au courant de l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a faite des demandes de prix à des firmes d'ingénieurs et que deux prix ont été reçus ;

CONSIDÉRANT l'offre de Stantec Experts-conseils ltée pour la préparation des plans et devis au montant de 69 075,00 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'accepter cette proposition de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;





R-2024-06-8213

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat de préparation des plans et devis de la réfection de la route Fraser à Stantec Experts-conseils Ltée, conformément à leur proposition datée du 6 juin 2024, au montant de 69 075,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution ;

QUE les sommes nécessaires soient payées à même le fonds réservé d'honoraires professionnels divers.

4.2 RÉFECTION DE TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite désormais procéder à la réfection d'une section de trottoirs sur le boulevard Renault en régie interne ;

CONSIDÉRANT QUE Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, estime la dépense à la somme approximative allant de 60 000,00 \$ à 71 000,00 \$ plus les taxes applicables, montant variant en fonction de l'attente par la Ville de la livraison de sa remorque de pavage à chaud ou si elle réalise immédiatement le contrat sans cet équipement ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'effectuer ces travaux en régie interne de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres qui a été lancé sur le site SEAO ne peut être conclu et que la Ville se désiste de ce processus par son droit de retrait, considérant la soumission unique reçue comme étant largement plus onéreuse que les estimations préalables de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été révisé pour être finalement réalisé par phase, le projet initial (portion Ville) étant d'une longueur approximative de 800 mètres et le projet aujourd'hui retenu étant d'une longueur approximative de 300 mètres ;

R-2024-06-8214

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte ce projet de réfection d'une section de 300 mètres de trottoirs sur le boulevard Renault, allant de l'intersection du boulevard Renault et de la 125^e Rue jusqu'à l'adresse 556, du boulevard Renault, pour un budget maximal de 71 000,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, afin de signer les documents et acquisitions nécessaires dans le cadre de ce budget ;

QUE les sommes requises soient payées à même le fonds de roulement.

4.3 DIRECTIVE DE CHANGEMENT 1 – TRAVAUX DE LA 40^E AVENUE ET DE LA 84^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une directive de changement numéro 1 datée du 11 juin 2024 au montant de 74 454,38 \$, plus les taxes applicables pour des travaux sur le chantier de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue afin de prolonger les services dans le secteur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stantec dans ce dossier ;

R-2024-06-8215

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville refuse la directive de changement numéro 1 du chantier de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue, datée du 11 juin 2024 au montant de 74 454,38 \$, plus les taxes applicables.





4.4 DIRECTIVE DE CHANGEMENT 3 – TRAVAUX DE LA 40^E AVENUE ET DE LA 84^E RUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une directive de changement numéro 3 datée du 12 juin 2024 au montant de 29 782,75 \$, plus les taxes applicables pour des travaux sur le chantier de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue afin de rajouter des entrées de services supplémentaires pour certains terrains dont la construction est projetée et qui, actuellement, ne sont pas desservis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stantec dans ce dossier ;

R-2024-06-8216

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte la directive de changement numéro 3 du chantier de la 40^e Avenue et de la 84^e Rue, datée du 12 juin 2024 au montant de 29 782,75 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution ;

QUE les sommes requises soient payées à même le règlement d'emprunt numéro 2024-515.

5. URBANISME

5.1 CONTRAT D'ÉTUDE DE TERRAINS VACANTS – COBARIC

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède de nombreux terrains en zone inondable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite connaître les meilleures utilisations possibles pour ces terrains et en avoir les plans ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Cobaric a soumis à la Ville une proposition de prix pour faire cette étude ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim d'accepter cette proposition ;

R-2024-06-8217

IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie ce contrat d'études à Cobaric, pour la somme de 15 571,20 \$ (incluant la cartographie), plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de signer cette entente ;

QUE la somme soit payée à même la subvention découlant de la convention signée avec le bureau de projet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les projets de réaménagements résilients.

5.2 CONTRAT D'ÉTUDE DE DÉVELOPPEMENT DE PLUSIEURS SECTEURS

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite mieux connaître les développements potentiels sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue en date du 7 juin 2024, de Stantec, pour la réalisation de cette étude ;

R-2024-06-8218

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat d'études à Stantec experts-conseils Itée, au montant de 26 500,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à l'offre de services datée du 7 juin 2024 – étant entendu que le prix est une somme estimative calculée selon le taux horaire de chaque professionnel ou employé requis pour le mandat ;





QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim, afin de signer cette entente ;

QUE la somme soit payée en partie le budget d'opérations et en partie par le fonds réservé du parc industriel.

5.3 AUTORISATION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT – 9^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'autorisation de stationnement temporaire pour un court événement entre la 179^e Rue et la 181^e Rue, sur la 9^e Avenue ;

CONSIDÉRANT QUE cette zone est habituellement interdite de stationnement ;

R-2024-06-8219

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise temporairement le stationnement sur la 9^e Avenue, entre la 179^e Rue et la 181^e Rue, en date du 11 juillet 2024 ;

QUE Sandra Bernard, greffière, transmette copie de la présente résolution à l'entreprise demanderesse, de même qu'au service de la Sûreté du Québec.

6. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 ENTENTE TYPE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie collabore régulièrement avec d'autres municipalités avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités ont déclaré leur intérêt à signer une entente avec la Ville de Beauceville pour de la coopération intermunicipale du service de protection incendie ;

R-2024-06-8220

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte les propositions des municipalités de Nantes, d'Audet et de Notre-Dame-des-Bois, telle que prévues à leur résolution respective ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière le cas échéant, afin de signer ces trois contrats (un contrat par municipalité) et autres documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

7. SPORTS ET LOISIRS

7.1 RAPPORT SUR L'ENTENTE AVEC SAINT-SIMON-LES-MINES

CONSIDÉRANT la fin de l'entente avec Saint-Simon-les-Mines concernant le partage de ressources en loisirs et la résolution numéro R-2023-08-7853 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit produire un rapport au ministère ;

R-2024-06-8221

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer et transmettre le rapport au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation sur la fin de cette entente de partage de ressources municipales.

7.2 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX AIRES DE REPOS AU PLATEAU SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix pour la construction de deux aires de repos au plateau sportif ;





CONSIDÉRANT la recommandation de François Langevin, directeur des loisirs d'octroyer le contrat à François Mathieu, pour la somme de 59 800,00 \$;

R-2024-06-8222

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat à François Mathieu, pour la somme de 59 800,00 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit à l'offre de services datée du 9 mai 2024 pour la réalisation de 2 aires de repos, étant une aire de repos de 20 pieds par 35 pieds et la seconde de 24 pieds par 24 pieds ;

QUE la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer ce contrat ;

QUE les sommes nécessaires soient payées en partie par la subvention du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et en partie par le fonds de roulement.

8. TRÉSORERIE

8.1 RECOUVREMENT DES CRÉANCES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Beauceville, après analyse et recommandation du comité des finances, a décidé de changer sa façon de recouvrer des créances passées dues ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de ne pas laisser s'accumuler des arrérages de taxes ou autres dettes qui lui sont dues ;

CONSIDÉRANT QUE, dans les dernières années, la Ville entreprenait des procédures de recouvrement de ses créances après plus de deux ans et demi d'arrérages ;

R-2024-06-8223

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE les taxes impayées soient désormais transmises pour recouvrement, vente pour non-paiement de taxes municipales ou par un moyen qui sera déterminé par l'administration municipale pour les propriétés commerciales, industrielles et institutionnelles, dès lors que des retards seront constatés sur les comptes de l'année en cours de 2025 – c'est-à-dire qu'en 2025, les propriétés résidentielles ayant des retards de paiement pour l'année 2025 seront aussi envoyées en recouvrement, que ce soit en vente pour non-paiement des taxes foncières ou en recours devant toute cour de justice ou autre moyen jugé approprié ;

QUE cette mesure entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025 ;

QUE les terrains vacants soient traités selon la présente résolution en fonction de leur usage projeté ou permis au zonage, à la discrétion de la Ville.

7.1 ANNULATION D'UN SOLDES RÉSIDUAIRE – RÈGLEMENTS 2022-467 ET 2023-492

CONSIDÉRANT QUE la Ville a entièrement réalisé l'objet du règlement 2022-467 et du règlement 2023-492 ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunts identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de





l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

R-2024-06-8224

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

- par le remplacement du montant de la dépense ou de l'emprunt par le montant indiqué sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
- par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
- par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe ;

QUE la Ville de Beauceville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe « A » ;

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe « A » ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

7.2 ~~ANNULATION D'UN SOLDES RÉSIDUAIRE – RÈGLEMENT 2023-492~~ - ANNULÉE

7.3 EMPRUNTS TEMPORAIRES – FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a beaucoup de projets en cours ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité des finances et de Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière ;

R-2024-06-8225

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte d'augmenter sa marge de crédit actuelle de 3 000 000,00 \$ à 4 000 000,00 \$ avec la Banque Nationale du Canada ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, afin de signer les documents requis en vertu de la présente résolution.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1 RÈGLEMENT HORS COURS DANS LE DOSSIER 1287537-03B-2207

CONSIDÉRANT QU'UN règlement hors cours dans le dossier 1287537-03B-2207 a été conclu entre les parties et que la Ville accepte cette entente ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit être signé soit par la trésorière ou par le directeur général ;

R-2024-06-8226

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;





QUE la Ville de Beauceville mandate Serge Vallée, directeur général, ou Mme Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, à signer cette entente survenue dans le dossier 1287537-03B-2207.

9.2 OFFRE DE SERVICES – TECHNI CONSULTANTS – SERVICES PROFESSIONNELS POUR DES AMÉNAGEMENTS RÉILIENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit préparer plusieurs documents avant d'entreprendre des travaux pour des travaux d'aménagements résilients aux abords de la rivière Chaudière ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Techni consultant, couvrant de nombreuses démarches préalables ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Serge Vallée, directeur général ;

R-2024-06-8227

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le mandat de services professionnels comprenant de l'accompagnement, des plans et devis et autres services à l'entreprise Techni-Consultant inc., au montant de 59 500,00 \$, plus les taxes applicables ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer ce contrat de services ;

QUE la Ville permet à Serge Vallée, directeur général, de retrancher la portion concernant le suivi financier de cette offre, au montant de 5 500,00 \$, plus les taxes applicables, si ce dernier le juge approprié ;

QUE la somme soit payée à même la subvention découlant de la convention signée avec le bureau de projet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les projets de réaménagements résilients.

9.3 ACQUISITION DU 662, 9^E AVENUE – REPORTÉE

10. VARIA

10.1 FESTIBIÈRE ROTARY

David Veilleux félicite le Rotary, les bénévoles et la Ville pour l'événement.

10.2 ACTIVITÉS FAMILIALES DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Nicole Jacques invite la population le 21 juin prochain à l'aréna pour des activités familiales se terminant par un feu d'artifice.

10.3 MESSAGE AUX FINISSANTS

Kevin Pomerleau lève son chapeau pour les jeunes finissants du secondaire, les félicite pour leur motivation et leur vigueur. Il souligne la fin d'année scolaire et félicite les finissants.

10.4 SAINT-JEAN-BAPTISTE ET FÊTE DU CANADA

Patrick Mathieu souligne les fêtes à venir et rappelle à la population d'être prudents.

10.5 JUBILÉ DE DIAMANT DE MONSIEUR LAVAL BOLDOC

Le maire souligne les 60 ans de sacerdoce du curé Laval Bolduc, il souligne son dévouement et sa présence dans la communauté.





10.6 DEMANDE POUR L'ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX POUR LES TROTTOIRS DU PONT

CONSIDÉRANT la résolution adoptée en ce jour annulant le processus d'appel d'offres conjoint avec le ministère des Transports et de la Mobilité Durable ;

CONSIDÉRANT QUE la portion des trottoirs située sur le pont ne sera pas non plus octroyée par le processus d'appel d'offres déjà lancé ;

R-2024-06-8228

IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de s'enquérir de l'échéancier projeté par le ministère des Transports et de la Mobilité Durable quant à la réfection des trottoirs du pont numéro P15661, pont Joseph-Édouard-Fortin.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Sylvio Morin : pour la carte du parc industriel, pourquoi ce document est confidentiel et non accessible au public.

Serge Vallée explique que des terrains sont sous option, ou en traitement, en négociation.

Sylvio Morin demande s'il est intéressé, quelles informations va-t-on me soumettre, sur quelles bases je vais décider quel terrain il pourrait choisir.

François Veilleux indique qu'à une rencontre avec Dominique Lamarre ou Serge Vallée lui seront présentés les terrains disponibles.

Sylvio Morin : Maison Félix-Georges-Fortier, qui sont les propriétaires ?

Nicole Jacques répond que c'est encore les anciens propriétaires.

Sylvio Morin : qui va acheter la maison, la Corporation ?

François Veilleux répond que oui et que la Ville a une belle complicité avec les propriétaires.

Sylvio Morin demande s'ils ont eu accès à la subvention du ministère.

Le maire répond que non.

Jacques Légaré demande pourquoi c'est la Ville qui fait l'appel d'offres.

Serge Vallée répond que le financement vient en partie du PRAFI et que ce programme s'adresse aux municipalités.

Le maire répond que les propriétaires ont été indemnisés, mais qu'il y aurait dû avoir démolition et que la Ville et la Corporation sont alors intervenues pour éviter la démolition. L'argent du gouvernement va être remis au ministère.

Sylvio Morin répète que les propriétaires ont bien reçu l'indemnisation et qu'ils devront la rembourser.

Le maire répond que oui.

Sylvio Morin demande le prix proposé par la Corporation.

Le maire répond que c'est dans la cour de la Corporation.

Jacques Légaré demande d'où vient l'option de Bois Ouvré.

Le maire répond que la Ville offrait autrefois l'option d'acquérir le terrain voisin du premier acquis, pour un certain nombre d'années.

Jacques Légaré demande si le prix était déterminé à l'avance.

Le maire répond que non, que Bois Ouvré a accoté l'offre reçue d'un tiers sur le terrain.

Monsieur Desjardins, le point 5.1, combien de terrains la Ville possède ?

Serge Vallée répond que l'étude en vise 48. Il y en a d'autres, mais ce sont ceux inclus.

Sylvio Morin : pour la route Fraser, a-t-on eu une subvention pour cette réfection ?

Kevin Pomerleau explique qu'on veut être prêt à déposer le projet pour des subventions. Pour l'instant, on fait des plans et devis et estimations et une estimation en phase aussi.

Le maire explique qu'on fait beaucoup d'études pour des demandes de subventions ou de prêts et que la Ville s'est donné un budget établi pour le faire.

Trottoirs du pont : est-ce qu'on a eu un délai d'exécution pour les faire.

Vincent Roy dit qu'on a hâte, mais qu'on n'a pas de réponse.

Kevin Pomerleau demande à ajouter le point en varia.





Sylvio Morin : consultations annoncées par la Ville de Beauceville, prépare-t-on un mémoire ou d'autres actions ?

Le maire répond qu'on va assister à cela mais que l'expérience de Beauceville va nous faire monter un dossier.

Sylvio Morin demande s'il y aura une intervention officielle ou si nous préparons un document public pour présenter la position de Beauceville.

Le maire dit que oui, il y aura des points et des questions posées.

Serge Vallée dit que c'est important de voir ce qui sera déposé, de l'analyser et de réagir sur des choses concrètes.

Sylvio Morin, ne devrait-on pas attendre pour les études sur les terrains vacants ?

Nicole Jacques dit que c'est deux choses différentes.

Patrick Mathieu dit que c'est de la caractérisation.

Sylvio Morin dit que l'augmentation des zones sera de 30 à 40 % des secteurs de zones inondables.

Serge Vallée répond qu'une présentation a été faite aux élus récemment sur 58 bâtiments qui sont à risque, compilation préparée par Vincent Roy.

Nicole Jacques dit qu'il y aura un webinaire cette semaine avec le ministère.

Vincent Roy parle des 58 bâtiments en zone ZIS. Il donne en exemple l'église, qui sera traité différemment d'un commerce ou d'un logement. Les interventions devront être plus fines.

Sylvio Morin concernant les aires de repos.

C'est habituel d'octroyer ce contrat à un particulier ?

Les élus répondent que c'est un entrepreneur.

Jacques Légaré : demande des précisions concernant l'entente intermunicipale.

Serge Vallée répond que c'est pour les hauteurs aussi.

Jacques Légaré : entente avec Saint-Simon-les-Mines.

Le maire répond que c'était notre équipe du communautaire. Serge confirme que c'était pour leurs loisirs.

Sylvio Morin, le 21 juin c'est la fête pour la Saint-Jean.

Nicole Jacques répond qu'il y a pleins d'activités, d'aller voir le site internet et la page Facebook.

Sylvio Morin : pas de surprise sur les travaux de la 9^e Avenue ?

Serge Vallée répond que la Ville a appris qu'un énorme ponceau était en fin de vie utile et qu'on s'assure de mettre en place des choses qui vont résister aux arrivées d'eau.

Sylvio Morin demande combien de plus ?

Serge répond 250 000 \$ de prévu

Sylvio Morin : combien la ville doit à la MRC pour la piste cyclable ?

Serge Vallée répond qu'ils sont toujours en estimations des coûts. Mais devrait varier entre 1,7 et 1,9 millions de dollars.

Monsieur Michel Poulin : demande pour quelle cause était le règlement hors cour.

Serge Vallée répond qu'il n'y a pas de montant en jeu, mais que notre mutuelle a conclu une entente dans ce dossier.

Nicole Jacques remercie tous les citoyens touchés par les travaux cette année. Les résidents sont vraiment très collaborateurs avec tout ce qui se passe, elle le souligne.

Jacques Légaré : trottoirs, dossier scindé.

Kevin Pomerleau répond que notre portion de la Ville était de 800 mètres pour la Ville seulement.

Sylvio Morin : sur l'avenue Lambert, le bout de tuyau se creuse, va-t-on le paver bientôt ?

Serge Vallée répond que l'entrepreneur va tout faire en même temps.

Les personnes expliquent que c'est avant la rivière du Moulin, pas les travaux avec la 84^e Rue.

Le maire répond qu'on attend notre machine pour le faire à l'interne.

Kevin Pomerleau indique qu'on va acheminer la demande à Stéphane Poulin des travaux publics pour avoir la réponse.





Le maire remercie les personnes qui demeurent dans les rangs pour leur patience puisque nous n'avons pas terminé le rechargement des rangs avec le calcium, que cela sera fait dans les prochains jours pour l'Ouest.

Patrick Mathieu indique que la Ville a aussi eu des bris de machinerie.

Le maire, à la suite de la Marche pour la vie, rappelle aux gens de profiter de la vie et félicite lui-aussi les étudiants.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-06-8229

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h40

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

ME SANDRA BERNARD, greffière

